pwc

Ivoire Trade Center, Tour D, 4ème étage
Angle Rue Booker Washington - Blvd Hassan II
01 BP 1361 Abidjan 01

mazars

Immeuble longchamps
2 boulevard Roume Plateau
01 BP. 3989 Abidjan 01

SOCIETE AFRICAINE DE PLANTATIONS D'HEVEAS (SAPH), S.A..

ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE TABLEAU D'ACTIVITE ET DE RESULTAT ET SUR LE RAPPORT D'ACTIVITE SEMESTRIEL AU 30 JUIN 2022

pwc

Ivoire Trade Center, Tour D, 4ème étage
Angle Rue Booker Washington - Blvd Hassan II
01 BP 1361 Abidjan 01

mazars

Immeuble Longchamps
2 Boulevard Roume Plateau
01 BP. 36989 Abidjan 01

Aux Actionnaires
de Société Africaine de Plantations d'Hévéas (SAPH) S.A.
01 BP 1322
Abidjan 01

ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE TABLEAU D'ACTIVITE ET DE RESULTAT ET SUR LE RAPPORT D'ACTIVITE SEMESTRIEL AU 30 JUIN 2022

(Article 849 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE)

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

1. Introduction

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en application des dispositions prévues à l'article 849 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique, nous avons effectué l'examen limité du tableau d'activité et de résultat et du rapport d'activité semestriel de la SOCIETE AFRICAINE DE PLANTATIONS D'HEVEAS (SAPH), couvrant la période du 1er janvier au 30 juin 2022, tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation du tableau d'activité et de résultat et du rapport d'activité semestriel conformément aux dispositions des articles 850 et 851 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE et de la Circulaire n° 004-2010 relative aux formats de présentation des informations diffusées par les émetteurs et les investisseurs sur le marché financier régional de l'UMOA du 20 avril 2010 émise par le Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) de l'Union Monétaire Ouest-Africain (UMOA). Les comptes ont été tenus selon le SYSCOHADA révisé.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ce tableau d'activité et de résultat et ce rapport semestriel sur la base de notre examen limité.

2. Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la Norme ISRE 2410 "Examen limité d'informations financières intermédiaires effectué par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité du tableau d'activité et de résultat et du rapport d'activité semestriel consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité.

L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et conformément aux dispositions du Règlement N° 01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives, obtenues dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit. Nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

3. Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que le tableau d'activité et de résultat et le rapport semestriel ci-joints ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, des informations sincères et n'ont pas été établis conformément aux dispositions des articles 850 et 851 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE et de la Circulaire n° 004-2010 relative aux formats de présentation des informations diffusées par les émetteurs et les investisseurs sur le marché financier régional de l'UMOA du 20 avril 2010 émise par le Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) de l'Union Monétaire Ouest-Africain (UMOA).

Abidjan, le 30 septembre 2022

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers

Souleymane SORO
Expert-Comptable Diplômé
Associé

Mazars Côte D'Ivoire

Zana KONE
Expert-Comptable Diplômé
Associé